

# Stockage des produits chimiques

Le stockage des produits chimiques est organisé sous la responsabilité du chef d'entreprise.



Prévention des risques professionnels  
À destination des employeurs

# QUELS SONT LES RISQUES ?

## Un stockage inapproprié des produits chimiques peut entraîner :

- ▶ Des risques d'incendie et d'explosion liés au caractère inflammable de certains produits et à leur présence en cas d'incendie.
- ▶ Des brûlures chimiques en cas de contact par chute ou renversement des produits, en plus du risque de contusions ou de plaies.
- ▶ Une pollution environnementale et un dégagement de produits nocifs pour la santé liés au déversement accidentel et à la dégradation des emballages.
- ▶ Des intoxications.
- ▶ Des glissades et chutes de plain-pied.

## Les risques sont amplifiés quand :

- ▶ La température ambiante est inappropriée à la nature et aux conditions de stockage du produit.
- ▶ Les produits sont mal rangés, en hauteur, non étiquetés, avec des produits incompatibles, sur des étagères surchargées.
- ▶ La durée de stockage est excessive.



# CONCEPTION D'UN LOCAL DE STOCKAGE



- ▶ Local fermé à clé
- ▶ Porte anti-feu qui s'ouvre vers l'extérieur et disposant d'une barre anti-panique
- ▶ Panneaux d'avertissement à l'entrée comme "Matières inflammables", "Matières corrosives", "Matières toxiques"...

- ▶ Installation électrique conforme à la réglementation
- ▶ Éclairage suffisant (300 lux)
- ▶ Système de ventilation obligatoire (résistant à la corrosion et assurant un renouvellement d'air)
- ▶ Rangement organisé, à l'abri des rayons solaires
- ▶ Récipients étiquetés correctement
- ▶ Étagères en matériaux incombustibles
- ▶ Point d'eau à proximité
- ▶ Sol imperméable, facile à nettoyer
- ▶ Produit absorbant à disposition en cas d'épandage accidentel
- ▶ Présence obligatoire d'extincteurs
- ▶ Limiter l'accès aux personnes formées à la manipulation des produits chimiques

# PAS DE STOCKAGE SANS FDS

**Tout produit chimique doit être accompagné de sa Fiche de Données de Sécurité (FDS). Cette dernière doit être remise par le fournisseur.**

► Prendre connaissance de l'étiquetage et des FDS de chaque produit. Ils informent entre autres sur :

- ⇒ Les dangers du produit
- ⇒ Les incompatibilités de mélanges
- ⇒ Les consignes de stockage
- ⇒ Les mesures d'urgence à prendre en cas d'accident, etc.

► Stocker une quantité minimum et nécessaire de produits.

*NB : seule la version la plus récente d'une FDS est à conserver. Si la version date de plus de 3 ans, il y a lieu de demander au fournisseur si une mise à jour a été effectuée.*



**Consultez également notre livret sur la Fiche de Données de Sécurité**

La Fiche de Données de Sécurité : FDS



# RÈGLES DE STOCKAGE

► Séparer les produits incompatibles (certains produits peuvent réagir violemment entre eux et doivent donc être stockés sur des étagères différentes) :

- ⇒ Séparer physiquement les bases (pH>7) et les acides (pH<7).
- ⇒ Séparer les produits toxiques et les produits inflammables car il y a risque d'incendie et de réactions dangereuses en cas de mélange accidentel.
- ⇒ Prendre en compte le rangement de sécurité si un produit comporte plusieurs pictogrammes de danger en suivant l'ordre de présence : Comburant > Inflammable > Corrosif > Toxique > Nocif > Irritant.

► Disposer de bacs de rétention par type de produit : en cas de fuite pour éviter le mélange de produits incompatibles.

► Éliminer les produits non utilisés ou périmés.

**Produits inflammables : cas particuliers**

**Les armoires résistantes au feu, conformes à la norme NF EN 14470-1 conviennent pour le stockage des produits inflammables.**

**Il s'agit des armoires de sécurité coupe-feu de 15, 30 ou 90 minutes.**



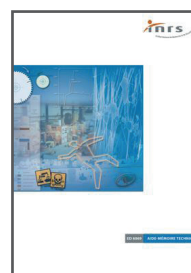
# À LIRE ÉGALEMENT



**"Stockage et transfert des produits chimiques dangereux"**  
**Brochure ED 753 INRS**



**"Le stockage des produits chimiques au laboratoire"**  
**Brochure ED 6015 INRS**



**"Stockage des produits chimiques - Guide des bonnes pratiques en entreprise"**  
**ISSA, Comité pour la prévention dans l'industrie chimique**

## EN SAVOIR PLUS

Pour toute question, contactez  
votre Médecin du travail ou l'équipe  
pluridisciplinaire de votre Service de  
Prévention et de Santé au Travail



# Odalia

On travaille mieux  
quand on est bien

Document élaboré par AIST 84  
Membre de Présanse Paca-Corse

**présanse**

PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR-CORSE

Retrouvez-nous  
sur les réseaux

